

## La Méditerranée, ce cimetière marin... La chasse aux réfugiés est ouverte<sup>1</sup>

Scènes de la vie ordinaire dans la France de Sarkozy qui se prend volontiers pour le phare de l'Union européenne. Sur ordre du donneur de leçon in-humaine qui règne à l'Élysée, la chasse aux migrants tunisiens de Lampedusa bat son plein dans l'Hexagone. Offrons quelques exemples choisis de cette frénésie, comme l'évacuation par la force – comme on chasse des cloportes – de « basanés » d'un immeuble parisien début mai.. Une centaine d'entre eux ont été placés en garde à vue pour infraction à la législation sur le séjour.

Dans leur enthousiasme, les autorités n'hésitent pas à passer outre le droit. À Cannes, les policiers ont été invités à faire de ces arrestations une « priorité », d'« interpellation des étrangers en situation irrégulière de nationalité tunisienne dans la gare et aux abords »

En quelques jours, la préfecture des Alpes-Maritimes a procédé à plus cent interpellations de Tunisiens en provenance de l'Italie de Berlusconi. Avec, en parallèle, un accroissement spectaculaire des forces de police: renforts de CRS, augmentation des patrouilles sur les routes, les voies ferroviaires et maritimes... Des dizaines de Tunisiens tentent de survivre dans des conditions scandaleuses à la porte des villes. A Aix, à Marseille, à Lyon, à Paris, de sales opérations sont en cours. Au mépris, répétons-le, du respect de la personne humaine et du droit. Car selon la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), il n'est plus possible, depuis jeudi 28 avril, d'emprisonner un étranger au seul motif qu'il est en situation irrégulière. Il peut toujours être placé en centre de rétention en attendant son éloignement, mais plus en prison, même s'il n'a pas obéi à un ordre de quitter le territoire. Une décision d'application immédiate et qui établit que les étrangers qui purgent une peine pour séjour irrégulier sont donc aujourd'hui détenus arbitrairement. La Cour de justice s'appuie sur la « directive retour », entrée en vigueur le 13 janvier 2009 dans l'UE et selon laquelle un sans-papier frappé par une mesure d'éloignement dispose de sept à trente jours pour quitter le territoire. S'il ne s'y conforme pas, les Etats peuvent utiliser « en dernier ressort » des mesures coercitives « proportionnées », c'est-à-dire un placement en rétention, mais de façon « aussi brève que possible ». Pour inquiétante qu'elle soit au regard des considérations humanitaires, cette décision contredit le code pénal français qui dispose que tout étranger en situation irrégulière encourt un an de prison et 3.750 euros d'amende. A ce jour, les autorités françaises ont décidé de l'ignorer. Elles ne sont pas les seules.

### Les réfugiés, cette menace

Retour en Italie. En mai 2010, un Algérien entré illégalement, avait reçu l'ordre de quitter la Péninsule. Ne l'ayant pas fait, il avait été condamné à un an de prison. La cour d'appel de Trente s'était alors interrogée sur la pertinence d'une telle peine. La Cour de Justice de l'Union Européenne a clairement répondu non. Restent les questions de fond. Alors que les capitales occidentales s'émerveillent du réveil des masses arabes et les encouragent, tantôt en paroles, tantôt par les armes, à se débarrasser des tyrans, alors que la Tunisie justement accueille des dizaines de milliers de réfugiés libyens, l'Europe politique durcit sa politique migratoire et contribue à faire de la problématique des réfugiés une menace pour l'ordre public et l'intégrité des personnes. La liberté de circulation des capitaux est encouragée, celle des individus entravée. L'Italie et la France ont donné le ton en décrétant une sorte de blocus de la Tunisie. En fortifiant la muraille communautaire sur le flanc sud de l'UE. Les deux pays ont ainsi décidé de patrouiller ensemble au large des côtes tunisiennes pour contenir l'afflux de migrants. « Ni l'Italie ni la France n'ont vocation à accueillir ces immigrants (...) Ensemble, et avec une très étroite collaboration, on pourra résoudre cette situation », a déclaré le ministre français de l'Intérieur, le très zélé Claude Guéant.

La France et l'Italie ont ainsi apaisé sur le dos de pauvres errants leurs différends sur la question des migrants. Le gouvernement de Silvio Berlusconi avait décidé de leur accorder des permis de séjour provisoires, les pous-

---

<sup>1</sup> par MAURICE MAGIS, chargé de communication à l'ACJJ - mai 2011.

sant ainsi à débarrasser le plancher péninsulaire et à poursuivre leur hasardeux périple vers les pays de l'espace Schengen<sup>2</sup>.

Le 26 avril à Rome, Sarko et Berlu ont mis un terme à leur brouille passagère sur la question. Sur le mode badin, les deux complices ont mis la pression sur l'Europe en demandant « la possibilité de rétablir temporairement le contrôle aux frontières intérieures » en cas de « difficultés exceptionnelles » et appelé « les voisins du sud de la Méditerranée » à une « coopération rapide dans la lutte contre l'immigration illégale ». Bref, à faire plus vigoureusement le sale boulot déjà entamé avec les camps de détention pour réfugiés « ouverts » en Afrique et dans plusieurs pays limitrophes. Pour rappel, en application du programme de la Haye<sup>3</sup>, signé par les ministres de l'intérieur des pays européens en 2004, l'Europe a entamé un processus d' « externalisation » de l'asile. Des camps de détention ont été ouverts, contre monnaie sonnante et trébuchante, comme en Libye...où récemment encore, l'Union négociait un nouvel accord financier avec Kadhafi, pour l'ouverture de nouveaux camps. Des camps où, selon de nombreux témoignages, se pratique la torture et des viols massifs. Tout cela en contradiction avec la Convention de Genève sur les réfugiés qui interdit le refoulement. Les deux compères demandaient également un renforcement des capacités de Frontex, l'Agence européenne de contrôle des frontières extérieures.

### « Un partage du fardeau » ?

Le 11 avril dernier à Luxembourg, un Conseil européen des ministres chargés de l'immigration s'est tenu pour examiner en catastrophe – soit dit sans ironie - le sort des milliers de migrants arrivés de Libye et de Tunisie. Il a surtout mis en lumière l'échec de la politique commune d'immigration. Vous pensez : moins de 30.000 migrants sur l'île de Lampedusa, aux portes d'une Europe de 500 millions d'habitants, quelle invasion de Maures ! Lors de cette réunion, le ministre de l'Intérieur italien, Roberto Maroni avait demandé aux autres pays « un partage du fardeau » que constituent, selon lui, des vagues d'immigrés déferlant sur ses côtes. Quitte à fouler aux pieds le principe de libre circulation, la France, comme l'Allemagne et l'Autriche, a menacé de fermer sa frontière, manifestant là encore une sinistre résurgence des égoïsmes nationaux et des pulsions sécuritaires.

« Cet affrontement entre Européens ressemble à un bal des hypocrites », a jugé l'eurodéputée Marie-Christine Vergiat (Front de gauche, membre de la Gauche unitaire européenne), ils « font monter les enchères pour alimenter des discours xénophobes liés à des enjeux de politique interne ».

Mais au final, c'est le renforcement de l'Europe forteresse qui se dessine. L'agence Frontex, visant à contrôler les frontières extérieures de l'UE, devrait être renforcée par la dotation de fonds propres. Et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a promis 140 millions d'euros d'aide supplémentaires à la Tunisie en échange d'une collaboration visant à faciliter la réadmission de sans-papiers. Belle hypocrisie quand l'Europe dit vouloir aider la transition démocratique en Tunisie et ailleurs, la Tunisie qu'on laisse se débrouiller avec 160 000 migrants venus de Libye en quelques jours.

---

<sup>2</sup> L'espace Schengen regroupe 22 Etats membres de l'UE et 3 Etats associés : l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il a suivi les Accords de Schengen. Ceux-ci autorisent en principe la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par ces Etats.

<sup>3</sup> Le « programme de la Haye » est un programme pluriannuel visant à renforcer la coopération entre Etats européens dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, afin de faire de l'Europe « un Espace de liberté, de sécurité et de justice ». Mais pas pour tous. Le programme de La Haye devait notamment permettre aux Etats membres de l'UE de se doter d'une politique d'immigration et d'asile commune. Les dirigeants de l'UE ont notamment approuvé l'application du système de vote à la majorité qualifiée et de la procédure de codécision aux politiques d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières. Cette évolution ne concerne pas les dossiers d'immigration légale. En matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières, le programme de La Haye prévoit notamment le renforcement des partenariats avec les Etats-tiers afin d'aider ceux-ci à améliorer leurs systèmes d'asile, à mieux lutter contre l'immigration illégale et à mettre en œuvre des programmes d'aide au retour. Ainsi que la mise en place d'une politique facilitant l'expulsion des immigrants illégaux et leur retour dans leurs pays d'origine.

Le 4 mai, la Commission européenne a proposé, pour répondre à la France et à l'Italie, une plus grande latitude pour rétablir les contrôles aux frontières nationales au sein de l'espace Schengen. Le rétablissement « temporaire » de ces contrôles pourrait être autorisé en cas de « défaillance » d'un Etat situé aux frontières extérieures de l'Union européenne. Les contrôles aux frontières nationales pourront également être rétablis lorsqu'une partie de la frontière extérieure de l'UE est soumise à une pression migratoire extraordinaire. Ces propositions seront discutées lors d'une réunion extraordinaire des ministres de l'intérieur européens le 12 mai, puis par les chefs d'Etat et de gouvernement.

### Des chiffres fantaisistes

Paris a aussitôt estimé que, dans le cadre de la « nécessaire réforme » et du renforcement de la gouvernance de Schengen, il s'agit là d'« une très bonne base de travail ». Mais les quelques milliers de réfugiés tunisiens ont-ils créé des circonstances vraiment « exceptionnelles » ? La commissaire responsable, Mme Malmstrom a reconnu qu'ils ne constituent pas un « flux énorme » susceptible de justifier le rétablissement des contrôles aux frontières entre la France et l'Italie...

« L'arrivée de quelques dizaines de milliers d'immigrants ne peut servir d'excuse et de prétexte au moment où se manifestent de fortes pressions populistes et antieuropéennes. Cela envoie un message décourageant et profondément négatif », a estimé l'Espagnol Juan Fernando Lopez Aguilar, président socialiste de la Commission des libertés civiles du Parlement européen.

Mme Malmstrom estime qu'une clarification des règles actuelles en vigueur suffirait. Le gouvernement sarkozien plaide pour un nouveau texte législatif. Ambiance. La commissaire aurait en tête un objectif précis : réduire la marge de manœuvre des Etats, en permettant une supervision européenne des décisions de rétablissement temporaire des frontières, selon des critères précis, et réduire ainsi l'arbitraire froidement opportuniste de certains Etats.

Nicolas Sarkozy a évoqué comme d'autres « des flux migratoires devenus incontrôlables » et une « Europe en première ligne ». La crise en Libye a nourri les craintes d'une arrivée massive de migrants en Europe. Rome a parlé de 300 000 arrivées. L'extrême droite française a lancé le chiffre de 1,5 million. Des projections fantaisistes et, en tout état de cause, invérifiables.

Par rapport au nombre de Tunisiens débarqué à Lampedusa, 1,5 million de migrants légaux arrivent en Europe tous les ans.

Des faits ? Fin avril, l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* rappelait que « depuis le mois de janvier, plus de 600 personnes sont mortes noyées en essayant de quitter l'Afrique du Nord pour gagner l'Europe. Selon les chiffres de l'organisation Fortress Europe, au moins 10 000 réfugiés ont ainsi trouvé la mort depuis 1988 (...) La Méditerranée est devenue un tombeau. »

« En 2010, l'UE a reçu 257 800 demandeurs d'asile et n'a accordé sa protection qu'à 55 095 d'entre eux. C'est un sarcasme cruel que de parler de crise migratoire suite à l'arrivée de 30 000 personnes sur nos côtes », a condamné le Parti de la Gauche Européenne.

Ce qui n'ébranle pas la droite européenne, habile à jouer du fantasme de l'invasion et à gangréner le débat politique. Non sans succès. La question migratoire s'impose aux quatre coins du continent comme l'un des thèmes majeurs, apte à faire monter les enchères électorales en alimentant les discours xénophobes. Avec comme résultat une montée en puissance du populisme. En Belgique, la N-VA a fait de la condamnation de l'immigration une partie de son fond de commerce, un terrain sur lequel elle rejoint largement le Vlaams Belang. Et appâte à l'occasion des partenaires de circonstance. Au début du mois, une majorité composée des députés libéraux, flamands et francophones, NV-A et CD&V se sont retrouvés pour voter en Commission de l'Intérieur une proposition de loi durcissant le regroupement familial. Visés ? Les demandeurs de regroupements belges d'origine ou naturalisés, souvent d'origine marocaine et turque, assimilés à des non-Européens. Une disposition non conforme au droit européen et fédéral. Mais chez nous aussi, le ver est dans le fruit. Plutôt que combattre le racisme et la xénophobie, certaines formations politiques font leur ces sinistres idéologies.

